



Décision relative à la demande d'ajouts de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajouts de trois nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **TAZER 250 SC***

de la société NUFARM S.A.S.

enregistrées sous les n°2022-0454, n°2022-0455 et n°2022-0456

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont respectivement les noms BLIZAR, ILLUMINA et KORAZZO.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	TAZER 250 SC AZIMUT BLIZAR ILLUMINA KORAZZO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM S.A.S. Immeuble West Plaza 11, rue du Débarcadère 92700 COLOMBES FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	250 g/L - azoxystrobine
Numéro d'intrant	2110056
Numéro d'AMM	2110162
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

À Maisons-Alfort, le 14/03/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 D7F05C1BB83743A...